



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travail et affaires sociales : administration centrale

Question écrite n° 49706

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales s'il peut préciser, à l'intention de la représentation nationale, les conditions de fonctionnement de la DARES créée, par l'une de ses prédécesseurs, en janvier 1993, pour se consacrer spécifiquement à la réalisation d'études sur le travail et l'emploi (Les Dossiers de l'IFRAP - no 49 - décembre 1996).

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49706

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1493